



ASSOCIATION de QUARTIER  
"LE PARC DU VAL"

# Le PARCEVAL

Bulletin n° 1

36 Avenue du Maréchal Joffre  
92190 - MEUDON  
01 46 26 35 67

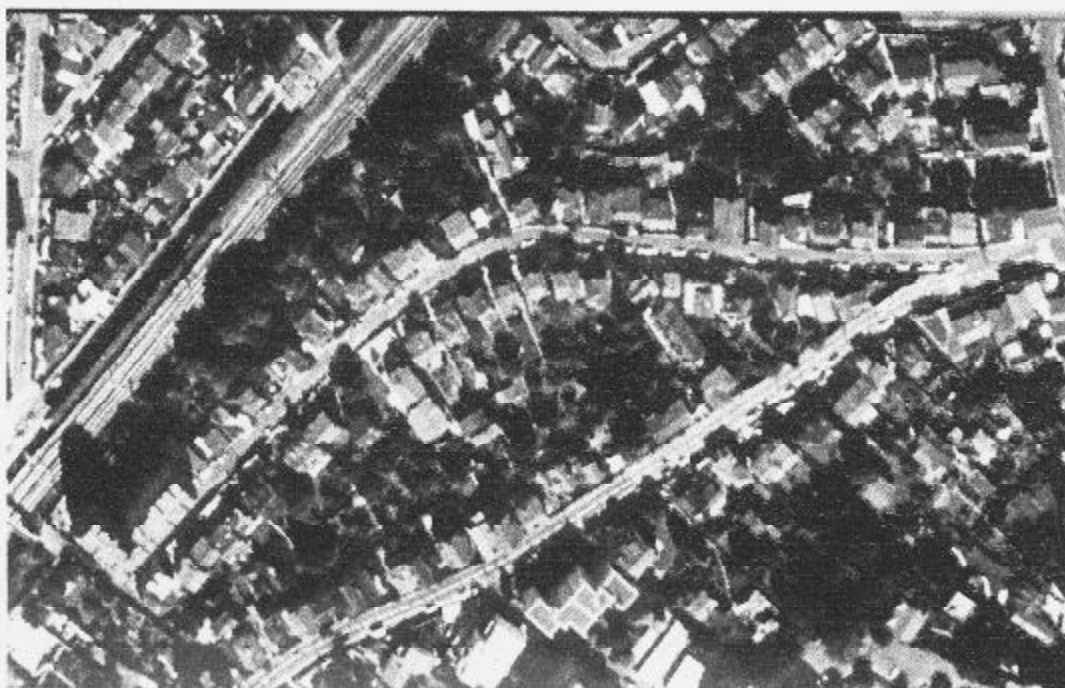
Octobre 1996



## SOMMAIRE

Préserver la Qualité de la Vie	J. Lemoine -	2
Une centenaire dans le Parc du Val		5
Le Val-sous-Meudon	Ch. Léger -	6
En bref		8





## **PRÉSERVER LA QUALITÉ DE LA VIE**

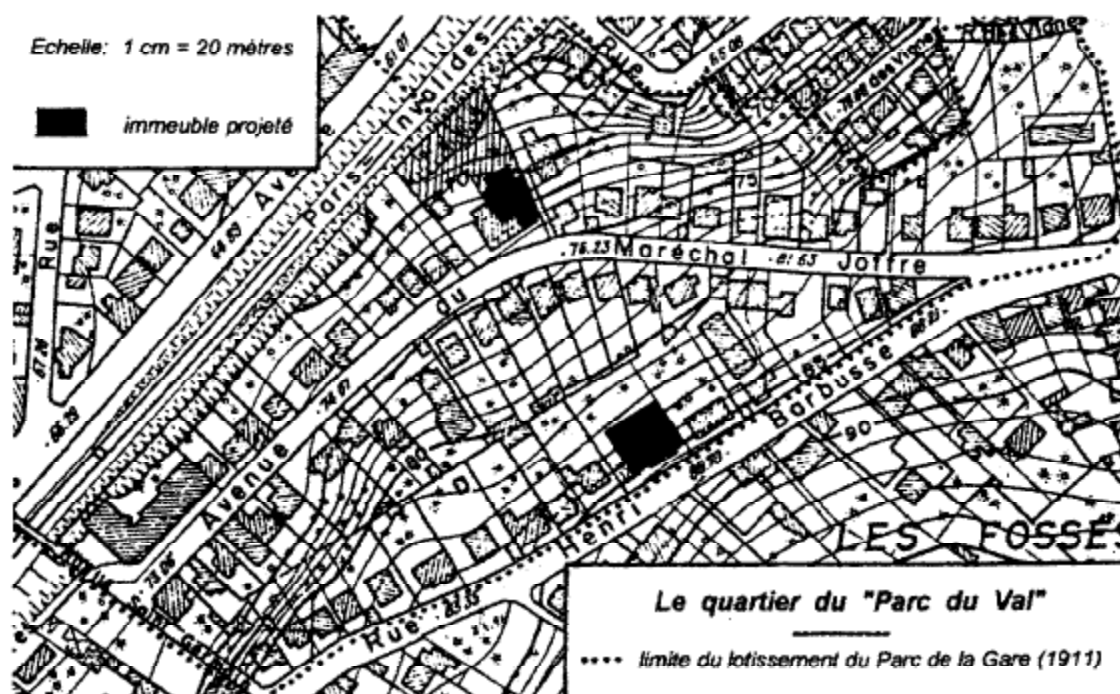
par Jacques Lemoine, Président de l'Association

**L**a qualité de la vie dans notre quartier, elle nous apparaît d'autant plus essentielle que nous la sentons en danger. De quoi est elle donc faite, de la rue Henri Barbusse à la voie ferrée?

- Les arbres et les jardins: près de 80% de la superficie totale.
- Des maisons individuelles presque exclusivement.
- Les vues sur le Val et les paysages arborés.
- Une population qui se renouvelle, avec beaucoup d'enfants.
- L'avenue piétonne du Maréchal Joffre, rue de village, lieu de contacts, de promenade et de jeux.

### **Unité du Quartier**

**N**otre quartier a une unité dont nous n'avons pas toujours conscience, c'est le versant sud de l'ancien parc du Château du Val, coupé en deux en 1900 par la voie ferrée Invalides, et loti en 1911 sur l'axe de l'avenue de la Gare de Fleury, aujourd'hui Maréchal Joffre. La photo aérienne montre bien sa structure, qui n'a pas changé depuis, et l'importance des espaces verts.



### Agir ensemble pour assurer l'avenir

Notre cadre de vie est menacé par la pression de la capitale toute proche, l'accroissement de la circulation et du stationnement et les projets d'immeubles collectifs, qui pourraient faire tache d'huile.

Ce quartier de pavillons et jardins, conçu au début du siècle et mal adapté à la "civilisation automobile", doit-il donc disparaître?...ou peut-il vivre et perdurer tout en s'intégrant dans la nécessaire évolution de Meudon?

Il est clair, en tous cas, que seule une action concertée de ses habitants est en mesure de contrecarrer les projets portant atteinte à sa structure et d'oeuvrer efficacement en vue d'obtenir une protection réglementaire susceptible d'assurer sa pérennité

### Les débuts

Dès 1991, une pétition de riverains des rues Barbusse et Joffre attirait l'attention de la Mairie sur un projet d'immeuble de bureaux au 24 de la rue Henri Barbusse. Refusé pour diverses non-conformités, et sans doute victime de la crise immobilière, le projet fut abandonné.

En 1995, un projet d'immeuble collectif (10 logements) sur le même terrain, a obtenu le permis de construire le 23 novembre.

Jugeant que ce projet portait atteinte au caractère du site et des lieux avoisinants, et que le permis n'était conforme à la réglementation, ni dans la forme ni sur le fonds, 60 habitants du quartier ont adressé le 15 janvier 1996 un recours gracieux à Monsieur le Maire.

Parallèlement, un autre projet de collectif (21 logements et 27 parkings) au 25 bis de l'Avenue Maréchal Joffre faisait l'objet d'un refus de la Mairie le 22 décembre, puis d'un nouveau dépôt de permis.

Les riverains, estimant le projet incompatible avec les caractéristiques et le "statut piétonnier" de cette voie, ont exprimé leur opposition à M. le Maire par deux courriers successifs, le 25 janvier 1995 et le 10 février 1996 (65 signatures), puis par l'envoi d'objections techniques, dont la Mairie a reconnu le bien-fondé en refusant à nouveau le permis le 8 mars..., mais le promoteur déposait une nouvelle demande le 23 mars.

### **Création de l'Association**

Apprenant de la bouche de M. WOLF que le plan d'occupation des sols de Meudon, approuvé le 22 décembre dernier, allait être à nouveau révisé, et ferait l'objet de nouvelles consultations du public, les initiateurs de ces actions ont estimé le moment opportun et décidé de créer une association de quartier pour la protection du cadre de vie.

Ainsi est née l'Association "Le Parc du Val", au cours d'une assemblée constitutive, le 30 mars 1996. L'Association, qui compte aujourd'hui plus de 70 foyers adhérents, soit près de 100 membres, a reçu un accueil favorable de nos édiles.

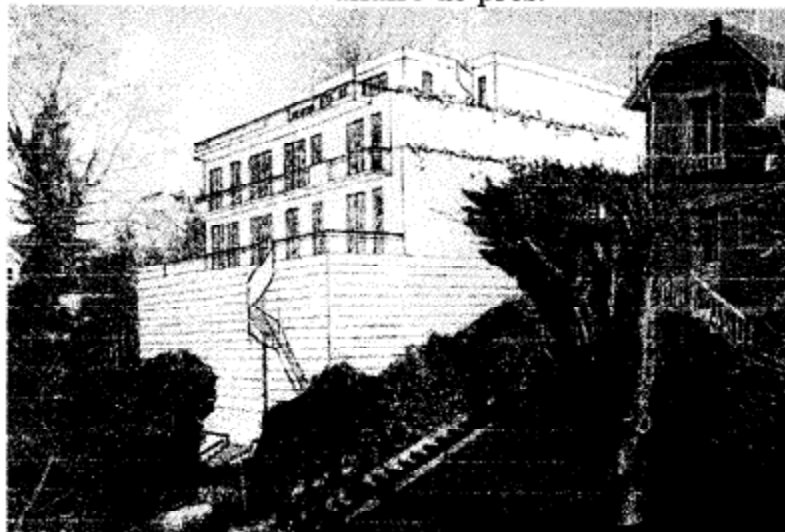
### **L'action immédiate**

L'Association s'est mise immédiatement en devoir de poursuivre et de structurer l'action:

- **Projet du 24 rue Henri Barbusse:** Les recours gracieux de ses membres ayant été rejetés par lettre du 2 avril 1996, L'Association a déposé le 4 juin auprès du Tribunal Administratif un recours en annulation, assorti d'une demande de sursis à exécution.
- **Projet du 25bis avenue Maréchal Joffre:** La 3ème demande de permis s'est vue refusée par la Mairie le 21/05/96, notamment au motif que "le projet porte atteinte à la sécurité publique (...) et aux usagers des voies publiques, (...) compte tenu de la spécificité de la rue du Maréchal Joffre, voie à priorité piétonne débouchant sur un sentier à sens unique".

C'est un important succès pour l'Association, qui voit ainsi retenu son principal argument.

Le promoteur a néanmoins déposé une nouvelle demande (la quatrième) courant juin. Nous suivons cette affaire de près.



Immeuble projeté 24 rue Henri barbusse vu des jardins

Il va de soi que, dans un cas comme dans l'autre, le but poursuivi par l'Association est que les promoteurs, qui visent une valorisation légitime des terrains concernés, le fassent en harmonie avec le site et les contraintes existantes, conformément aux dispositions réglementaires; rien de plus, mais rien de moins.

### **Aller au-delà**

**A**u-delà de ces actions immédiates et ponctuelles, notre objectif est l'instauration de nouvelles mesures améliorant la protection réglementaire de notre quartier, à l'image de secteurs analogues de la Ville, tels que le quartier d'Arthelon, de l'autre côté de la gare de Val Fleury.

C'est pourquoi nous nous proposons d'exprimer prochainement à M. le Maire, dans le cadre des procédures de révision du POS, nos demandes à ce sujet, après avoir étudié la question avec des spécialistes autorisés.

Est il besoin d'ajouter que notre action n'ignore pas le devenir des rues et des quartiers avoisinants, et qu'elle entend s'insérer dans une perspective d'ensemble d'évolution de la Ville ?

**Tout cela, nous ne le réussirons qu'avec votre participation, votre soutien, vos initiatives, et d'abord votre adhésion. Alors, si vous n'êtes pas encore passé à l'acte, n'hésitez plus!**

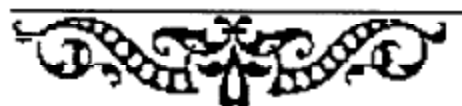
### **UNE CENTENAIRE DANS LE PARC DU VAL**

**A**u 31 de l'avenue du Maréchal Joffre, Madame Longeot, qui vit dans sa maison depuis 1930 a fêté ses 100 ans le 17 juillet dernier.

Notre association, représentée par Thérèse Mercier et Rosalie Groult, ses plus proches voisines, est allé lui souhaiter un heureux anniversaire. Elles ont chanté toutes les trois ensemble des chansons du temps jadis, dont Madame Longeot se souvenait parfaitement.

A Pascale et Jacques Lemoine qui lui ont rendu visite à leur retour de vacances, elle a déclaré malicieusement:

*"Dans ma jeunesse, j'étais toujours malade, alors qu'aujourd'hui, jamais je ne me suis sentie aussi bien".*



## Le Val-sous-Meudon<sup>1</sup>

En 1907, la ligne Invalides et, partant, la gare de Meudon Val Fleury, dans leur jeune âge - sept ans - n'étaient pas fréquentées comme de nos jours. Les usagers qui se rendaient régulièrement à Paris et vice versa se connaissaient à peu près tous. Le nouveau trafic ne semblait nullement appelé à prospérer. La construction du tunnel avait été laborieuse; il déplaisait, ce tunnel. Enfin, des réparations constantes sur la voie causaient maints retards.

En 1913, l'avenue Jean-Jaurès n'existait point. Une sente, très en déclive, prenait naissance dès la rue Banès, où le "père Bâton" avait monté une baraque pour y débiter boissons et casse-croûte. Ce sentier dévalant, bordant la ligne, allait son petit bonhomme de chemin jusqu'à la vieille ruelle Saint-Germain, où il s'élargissait soudain. C'était le chemin de la vallée, qui a cédé le pas à une chaussée, et devint une rue. Mais une bonne quinzaine d'arbres sont plantés sur l'un des trottoirs: de ce fait, la rue est promue au rang d'avenue.

La ruelle Saint-Germain franchie, on avait devant soi un grand terrain marneux en surélévation, dénommé "le plateau". Les murs qui l'entouraient naguère étaient à demi ruinés. Deux grandes portes en fer, avec chaînes et cadenas, figuraient ici et là, telles des protestataires. Baste! Le champ était libre et nul ne se privait de traverser en biais "le plateau" pour gagner la rue de Paris, soit à peu près le tracé de la rue Edouard-Manet, où l'on voit, en passant, cette curieuse rue du Progrès portant en sous-titre, visiblement, lettres blanches sur fond bleu: "voie sans issue".

Que s'est il donc passé ici où se trouve ce grand terrain nu? Dès mon arrivée à Meudon, je tentai de m'informer. Qu'était-ce que ce petit château abandonné? Ce parc? Et pourquoi ce terrain désolé, sacrifié? Il me fut répondu que c'était l'ancienne propriété Foucher, sans plus.

Un jour, cependant, je sus le fin mot. Lors de la construction de la ligne Paris Invalides à Versailles, une large bande de terrain fut expropriée, coupant en deux cette magnifique propriété. Le parc avec la pièce d'eau avait été

séparé du domaine qui s'étendait sur le flanc du coteau, où l'on remarquait un château dans un cadre verdoyant. La Compagnie de l'Ouest avait estimé que, le chemin de fer passant en tranchée, la perspective, vue de la maison d'habitation, était conservée. Or, en 1899, la Compagnie éprouva des mécomptes. Les déblais considérables à provenir du tunnel de Meudon devaient être déposés sur des terrains vagues. Mais on s'aperçut que ces vagues terrains étaient inutilisables parce que le sous-sol était miné par d'anciennes carrières. Que faire? Sans hésiter, la Compagnie jette son dévolu sur la partie inférieure de la propriété: le futur "plateau". Un arrêté préfectoral du 19 juin 1899 en autorise... l'occupation.

Et allez donc! On abat les arbres, fort beaux, on aveugle les sources, on comble la pièce d'eau et, à titre de souvenir de la prochaine Exposition de 1900, on dépose environ 140 000 m<sup>3</sup> de déblais sur près de 10 mètres de hauteur dans ce fond de parc.

Il y eut procès, cela va de soi. Le Conseil de Préfecture avait fixé à 12 000 francs l'indemnité à verser à la propriétaire. Le Conseil d'État porta cette somme à 60 000 f, les dépens et les frais d'expertise à la charge de la Compagnie de l'Ouest, ceci en l'année 1909.

L'affaire réglée, on vit surgir le lotisseur. Celui-ci, homme arrangeant et dépourvu de goût, se déclare l'acquéreur pour le tout, moyennant 200 000 francs. Le château est démoli; le parc, mis en pièces, est à vendre par lots, de même que "le plateau". J'assiste journalièrement à ce beau travail.



Des années s'écoulent. Je déniche chez un marchand d'estampes une **Vue du Val-sous-Meudon**, qui m'intrigue. Non! je ne me trompe pas: cette pièce d'eau, au premier plan, est devenue "le plateau"; plus loin, le chemin de fer a remplacé tout ce paysage boisé et, au-dessus, on aperçoit le château. Je range

<sup>1</sup> Extrait du Bulletin n° 6 de la Société des Amis de Meudon-BelleVue. Janvier 1938.

précautionneusement ma lithographie exécutée au temps du romantisme, et je me rends chez M<sup>e</sup> Bachelez, l'obligeance même. J'apprends alors que le domaine saccagé est bien le château du Val-sous-Meudon, lequel a appartenu pendant vingt-cinq ans à la princesse de Rohan-Rochefort.



**Charlotte-Louise-Dorothee**  
Princesse de Rohan-Rochefort  
*née en 1767*

**Charlotte-Louise-Dorothee** était la nièce (*d'autres disent la fille*) du cardinal Louis de Rohan, grand aumônier de France, prince-évêque de Strasbourg. Jeunette, elle est charmante, séduisante même, avec ses cheveux blonds, ses yeux bleu pervenche, sa voix bien timbrée. Elle assiste au baptême, à Versailles, de ce "petit d'Enghien", son cousin, âgé de treize ans. Elle a dix-huit ans. Son père putatif, maréchal des camps et armées du roi, émigre au signal donné par le prince de Condé et se fixe à Ettenheim, sur la rive droite du Rhin presque en face de Strasbourg, petite principauté qui est un moment le quartier général de l'armée des émigrés. Le duc d'Enghien, qui a un commandement dans cette armée, fait de très fréquentes visites à M<sup>lle</sup> de Rochefort. Quand il ne peut la voir, il lui écrit: "O mon amie, pourquoi ma vie toute entière ne peut-elle vous être consacrée? J'oublie si facilement à vos genoux les peines et les tribulations de ma pénible existence".

Les nécessités du service éloignent le duc. De retour à Ettenheim, il s'installe dans un petit palais voisin de la belle résidence du cardinal. Le duc et la princesse rêvaient, que dis-je, ne pensaient qu'à leur mariage. Le grand-père de Condé le jugeait impossible et s'y opposait. Secrètement, dans les premiers mois de l'an 1801, d'Enghien épouse M<sup>lle</sup> de Rochefort. C'est sous le Consulat. Les émigrés sont surveillés. Le duc d'Enghien, accusé de conjurer contre Bonaparte, est arrêté, conduit à la

citadelle de Strasbourg, puis à Vincennes, où il est fusillé le 21 mars 1804.

En 1816, l'année où les restes du duc d'Enghien sont exhumés, sa veuve acquiert le château du Val-sous-Meudon du baron Didelot, ancien ministre plénipotentiaire de France, suivant le contrat passé devant M<sup>e</sup> Foucher, son homme de confiance. Que fit-elle après la mort du duc d'Enghien? Et pendant les vingt-cinq années où elle fut propriétaire à Meudon? Les historiens sont muets là-dessus...

Après la mort de Charlotte de Rohan-Rochefort, en 1811, le notaire Foucher, fils du précédent et légataire du Val-sous-Meudon, eut l'ordre de brûler lui-même les lettres "très touchantes" du duc d'Enghien à sa femme. Le cœur de la princesse, placé dans une urne d'argent, fut déposé dans la chapelle située dans le parc du Val. Cette chapelle, pillée en 1870, existe encore au 36 de l'avenue du Maréchal Joffre (anciennement avenue de la Gare), mais elle a été transformée en maison d'habitation.

La grande entrée du château du Val était, bien entendu, orientée vers Paris. Vous pouvez la reconnaître à l'angle de la rue de la Belgique et de la rue des Vignes. Deux hauts piliers avec contreforts la désignent. Plus loin, deux bornes debout marquent la direction de l'avenue qui menait au château, avenue encadrée encore de quelques beaux arbres d'antan.



**Le Val au XIX<sup>ème</sup> siècle**

Je revois le château abandonné, les grands arbres, le chemin de la vallée et tous les "usagers", compagnons de la vie, dont beaucoup ont disparu. Ah! La civilisation est vraiment une belle chose puisqu'elle poursuit la destruction de paysages adorables dans le dessein de nous les faire regretter...

**Charles Léger**

## CONNAISSEZ VOUS MEUDON ?

1) Où se trouve aujourd'hui l'unique vignoble ?

Dans le jardin du Musée d'art et d'histoire

2) Citez deux grands organistes meudonnais.

Alexandre Guilmant et Marcel Dupré

3) Quelles sont les quatre tours remarquables ?

La tour Marcellin Berthelot, la tour hertzienne, la tour solaire, la tour André Bloc.

### Catherine DESSUS,

Enseignante et Historienne de formation, vient de publier :

## “ Découvrir Meudon ”

Un petit livre illustré agréablement présenté, et un guide bien utile pour découvrir ou redécouvrir notre ville.

Profitant des belles couleurs de l'automne, promenons nous à travers ses derniers sentiers, mais aussi à travers son passé culturel, artistique et scientifique.

96 pages - prix: 86 francs - dans les (bonnes) librairies et chez Catherine DESSUS, 17 ter rue du Val à Meudon.

UNE DATE À RETENIR :

**Dimanche 12 janvier**

de 17 à 20 heures

**Nous fêterons les rois**

au Centre René Leduc,

10, rue du Père Brottier

**Venez tous**, adhérents et non adhérents, habitants du quartier et d'ailleurs...

### A nos lecteurs

Si vous êtes Meudonnais(e) de longue date, peut-être avez vous au fond d'un tiroir d'anciennes photos, des cartes postales ou de vieux documents qui intéressent le quartier, ou connaissez vous des anecdotes sur les temps passés.

Nous nous ferons un plaisir de les publier (*suivant nos disponibilités*).

### IMPORTANT

**Ce bulletin d'information doit être aussi un carrefour d'opinions**  
**Aussi souhaitons nous recevoir toutes vos remarques, vos suggestions, vos propositions concernant la vie du quartier**

### ASSOCIATION DE QUARTIER "LE PARC DU VAL"

pour la protection du cadre de vie

### BULLETIN D'ADHESION. Année 1996

pour un ou plusieurs membres d'une même famille

M., Mme, Mlle, Prénom,

NOM,

Adresse

Cotisation simple: 50 f. x.....personnes = .....f. Cotisation de soutien: 100 f. x...../personnes =.....f

Chèque à l'ordre de l'Association, à adresser à Marie-Christine REBOUL 28, avenue Maréchal Joffre 92190 MEUDON